

POSTULAT

Auteur	Emmanuel Revaz, Les Verts, Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, Sarah Constantin, AdG/LA, et Vincent Roten, PDCC
Objet	Pour un Plan d'Action Bio en Valais
Date	13.09.2019
Numéro	3.0495

Le marché des produits bio n'a cessé d'évoluer depuis 2000 pour dépasser les deux milliards de francs suisses en 2014. En Suisse, la proportion d'entreprises agricoles bio diffère sensiblement d'un canton à l'autre. Ainsi, on passe de 4.9% à Appenzell Rhodes-Intérieures à 60.1% dans les Grisons. Sur l'ensemble de la Suisse, 13.6% des exploitations produisaient selon les règles de l'agriculture biologique en 2017. En Valais, cette part se montait à 11.6%, pour une proportion de surfaces biologiques atteignant environ 20% de la surface agricole totale, essentiellement en zone de montagne.

Par les qualités de son climat et la diversité de ses terroirs, le Valais a toutes les cartes en main pour démultiplier ses parts d'agriculture biologique dans les 10 prochaines années. Si beaucoup appellent de leurs vœux une augmentation des surfaces agricoles valaisannes cultivées selon les normes biologiques (Biovalais évoque un objectif de 40% – soit un doublement des surfaces – à l'horizon 2025), un besoin de coordination et d'encadrement de ce développement se fait désormais cruellement sentir.

Un Plan d'Action Bio (PAB) est un document stratégique rassemblant un ensemble de mesures cohérentes servant au développement de l'agriculture biologique (1). S'il est le plus souvent mis en œuvre pour une durée déterminée, il peut être reconduit en y incluant de nouvelles adaptations, ce qui permet une vision sur la durée tout en conservant la flexibilité nécessaire.

Les motivations pour son élaboration peuvent être par exemple:

- augmenter la production biologique pour répondre à une demande croissante spécifique ainsi qu'à une attente de la société;
- augmenter la part d'auto-provisionnement indigène;
- développer des filières, existantes ou à créer, pour tous les secteurs concernés;
- accroître la proportion cantonale d'exploitations/de surfaces bio.

Un plan d'action considère la filière bio dans sa globalité. Il peut viser autant une augmentation de l'offre qu'un accroissement de la demande. La politique de soutien à la reconversion biologique ne peut pas se faire sans considérer les aspects économiques, notamment les perspectives d'écoulement des produits.

Un Plan d'Action Bio doit en outre impliquer tous les acteurs concernés depuis le début de la démarche. La palette des acteurs potentiels comprend les organisations professionnelles agricoles et les organisations de producteurs bio (Biovalais, Oberwalliser Biovereinigung, Plateforme Orientation BIO pour la viticulture valaisanne, etc.) les consommateurs, acheteurs (y compris les paraétatiques comme cantines d'écoles, hôpitaux, EMS, etc), transformateurs, distributeurs et restaurateurs, les acteurs de la recherche et de la vulgarisation agricole, tout cela sous la houlette du Service cantonal de l'agriculture.

Le Valais est aujourd'hui le seul canton de Suisse romande à ne pas disposer d'un tel outil.

Source:

(1) <https://www.bioactualites.ch/actualites/reconversion/planaction-fr.html>

Conclusion

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat d'élaborer et de mettre en place un Plan d'Action Bio pour le canton du Valais.